Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_139-DE

Publié le

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☏ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 28.10.2026
Date d'affichage
...

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	36
Titulaires	34
Suppléants	2
Pouvoirs	2
Votants	**38**
Quorum	**23**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle au-dessus du gymnase de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Pascal LEROY, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Solange TASSIGNY (suppléante de Siegfried GLESSMER), Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Alexandra LEPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné procuration : Thomas LEROY à Marie-Françoise ISABEL, Philippe PIARD à Alain PORQUET

Absents/excusés : Adrien LECERF, Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Angélique LEMIÈRE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE

Secrétaire de séance : Jean-Christophe CARON

Délibération n° 2026/139

Objet : FINANCES - Budgets annexes « Complexe aquatique » et « Office de tourisme » – Subventions de fonctionnement – Année 2026

Le budget principal contribue au financement des activités retracées dans les budgets annexes « Complexe aquatique » et « Office de tourisme ».

Ces participations permettent de couvrir une partie des charges de fonctionnement de ces services, compte tenu de leurs missions et de leurs ressources propres.

Au titre de l'exercice 2026, il est proposé d'approuver les subventions de fonctionnement suivantes :

Budgets annexes	Montant de la subvention de fonctionnement *(Article 65736211)*
88601 – « Complexe aquatique » - Article 74751	1 122 588,19 €
88609 – « Office de tourisme » - Article 757361	221 280,00 €

Concernant le budget annexe « Office de tourisme », une avance de subvention de 100 000 € a été versée par délibération n° 2026/11 du 19 février 2026, afin d'assurer le

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026_139-DE

démarrage de l'activité et de couvrir les premières dépenses de l'exercice. Cette avance vient en déduction de la subvention annuelle de 221 280 €, portant le solde restant à verser à 121 280 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer 1 122 588,19 € de subvention pour le budget « Complexe aquatique » et autorise son versement ;
- Décide d'attribuer 221 280 € de subvention pour le budget « Office de tourisme » et autorise le versement de 121 280 € correspondant au solde.

Pour extrait conforme,

Le Président
Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr